



Madame, Monsieur,

Le règlement intérieur du service de restauration du lycée Désiré Nisard prévoit que la carte de self de votre enfant **soit approvisionnée AVANT son passage au self**. De ce fait, pour le bon fonctionnement du service restauration, merci de nous faire parvenir un règlement de 97.00 € qui correspond à 20 repas (4.85 € le repas), le jour de la rentrée scolaire.

Merci de votre compréhension.

L'agent comptable
L'AGENT
COMPTABLE
M. MAYER



Madame, Monsieur,

Le règlement intérieur du service de restauration du lycée Désiré Nisard prévoit que la carte de self de votre enfant **soit approvisionnée AVANT son passage au self**. De ce fait, pour le bon fonctionnement du service restauration, merci de nous faire parvenir un règlement de 97.00 € qui correspond à 20 repas (4.85 € le repas), le jour de la rentrée scolaire.

Merci de votre compréhension.

L'agent comptable
L'AGENT
COMPTABLE
M. MAYER